



INFOS COMMUNE MAI - JUIN 2021

Madame, Monsieur, Chers habitants,

Les activités reprennent et nous en sommes heureux. Les différents loisirs doivent être accompagnés avec prudence et méthode et nous nous efforcerons de partager les événements publics sans oublier les règles essentielles afin que la déception ne soit pas au rendez-vous.

Élections départementales et régionales.

Vous êtes invités à vous rendre aux bureaux de vote les 20 et 27 juin 2021 de 8h00 à 18h00 pour élire vos conseillers départementaux et régionaux. Ce double scrutin nécessitera une organisation rigoureuse afin de vous permettre de voter sans confusion. Les tables d'assesseurs et les isolements seront dédiés à chaque scrutin. Nous avons sollicité des personnes volontaires afin d'assurer la fonction d'assesseur sous conditions d'être vacciné Covid ou de présenter un test négatif de moins de 48 heures. Si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à nous rejoindre afin d'organiser au mieux ces élections.

Fêtes et cérémonies

Après une certaine hésitation, l'équipe municipale a souhaité organiser la journée du 14 juillet sous une formule champêtre au stade de la vierge. Nous avons sollicité le camion Pizza qui vient habituellement tous les mardis à Touillon et il nous accompagnera tout au long de cette journée. La commune offrira à chaque inscrit une pizza et nous partagerons un buffet commun ou chaque famille déposera une entrée et un dessert. Une buvette sera proposée et nous occuperons l'après-midi par des jeux à définir suivant la météo et le nombre de participants. Le terrain de tennis, le terrain de foot seront à disposition des amateurs. Les joueurs de boules s'organiseront comme à l'habitude pour un tournoi amical. Un jeu de quille nouvelle formule vous sera proposé.

Cette journée sera la première occasion de rencontrer vos élus et nous comptons sur votre présence pour affirmer l'envie de partager enfin des moments festifs entre tous.

Nous vous invitons à nous contacter à la mairie ou par un coupon réponse au plus tard le 05 juillet 2021 afin de vous inscrire et d'organiser au mieux cette journée. Nous sommes à votre disposition pour plus de précisions. Nous préparons un bulletin d'inscription séparé de ce courrier.

Balade musicale à Touillon.

L'association « Les Corps Creux » de Montbard a sollicité la commune afin d'accueillir la 5ème édition de cet événement musical accompagné d'une randonnée pédestre et VTT avec comme point de chute le pigeonnier et l'air de pique-nique du vieux château à Touillon. Nous avons répondu favorablement à cette sollicitation et nous vous proposons de retenir la date du 04 juillet 2021.

Le programme de cet événement vous sera précisé par une communication de la part de cette association que nous ne manquerons pas de relayer.

La cérémonie du 8 mai s'est tenue par obligation en comité restreint entre le maire et les adjoints. Nous avons déposé une gerbe de fleurs sur les monuments de Touillon et Petit Jailly après lecture du discours officiel. Nous avons la volonté de donner prochainement à ces événements nationaux une implication plus citoyenne de nos jeunes afin de comprendre la signification de ces hommages.

Les salles des fêtes sont à nouveau disponibles à la location à partir du 1er juillet 2021 à condition que la situation sanitaire reste favorable et que chacun respecte les consignes qui seront précisées au moment des réservations.

Logements communaux.

Nous vous informions précédemment que la commune disposait de deux logements disponibles à la location à compter du 1er juin après l'acquisition de l'ancien café-restaurant que nous avons renommé « le Saint Bernard ». L'équipe municipale a tenu ses promesses dans l'implication nécessaire à la remise en état de ces logements autour de notre agent communale. Nous sommes satisfaits de pouvoir vous annoncer que le T1 et T3 sont loués ce qui permet ainsi d'autofinancer cet investissement. Le logement T3 de la mairie sera disponible à compter du 28 juillet 2021 car les locataires ont adressé un courrier de préavis annonçant leur départ.

Travaux bâtiments communaux.

La prochaine étape de nos travaux au « St Bernard » consistera à réaliser une dalle béton dans la grange ainsi que le remplacement de la porte afin de pouvoir installer notre agent technique avec son matériel dans de bonnes conditions. Nous serons encore impliqués pour la réalisation de ces travaux afin de maîtriser les coûts. Des bénévoles sont présents à nos côtés et nous les remercions vivement. Vous êtes les bienvenus si l'aventure vous tente car toutes les compétences sont utiles à ce projet.

Pour l'église de Touillon, après avoir demandé un second devis comme le souhaitait une partie du conseil municipal, la réparation des chéneaux sera réalisée en fin d'année par l'entreprise ART TOIT PERROT d'époisses pour un montant de 5312,71 euros.

Voiries

Après cette période interminable de mauvais temps, nous avons pu enfin continuer le rebouchage des trous sur nos voiries en bien mauvais état. Cette action d'équipe a montré combien ce travail est nécessaire mais pénible pour un agent seul à la tâche. Nous nous félicitons de cette solidarité autour de notre agent communal.

L'entreprise Molard a commencé l'opération de point à temps sur la route d'Etas et nous pensons nécessaire de prévoir au moins trois journées de cette prestation sur l'ensemble de la commune. Les fortes précipitations que nous venons de subir ont encore endommagé certains secteurs.

Nous devons aujourd'hui réfléchir sur les décisions à prendre pour les prochaines années concernant le programme travaux voiries. Les dossiers d'appel à projet pour 2022 sont à déposer entre avril et septembre 2021. Nous allons contacter 3 entreprises afin de faire chiffrer les zones que la commission voirie a déterminées comme prioritaires. A l'issue de ces chiffrages, nous essaierons de réaliser chaque année un secteur en fonction de notre budget annuel.

Nous sommes en contact avec les services du département afin d'étudier certains points conflictuels de notre village pour la vitesse et le stationnement. Nous sollicitons également le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) afin d'étudier ce que pourrait être le cœur de village de demain. Nous avons visité des villages (Avot, Bellefond) qui ont réussi un aménagement de grande qualité en conciliant toutes les contraintes. Ce sont des dossiers compliqués mais pas inaccessibles au regard des projets réussis par des communes semblables à la nôtre.

Une réunion s'est tenue le 08/06/2021 en mairie en présence des agriculteurs de la commune afin d'évoquer ensemble la nécessité de s'organiser pour répondre aux contraintes d'entretien des chemins ruraux que la commune ne peut plus assumer seule. La gestion des haies, des chemins, et des routes communales est une responsabilité qui doit être partagée. Les agriculteurs ont très bien reçu le message et se sont engagés à nous aider comme ils le faisaient apparemment à une certaine époque. Les sociétés de chasse seront sollicitées pour s'associer à cet état d'esprit afin que le résultat de ces échanges soit constructif pour l'intérêt de tous.

Personnel communal.

La période d'essai de Myriam, notre agent de service se termine et nous avons l'intention de reconduire son contrat pour une durée de 3 ans. Cette personne nous donne entière satisfaction et a su trouver sa place autour de l'équipe.

Bois et forêts.

Le conseil municipal a décidé par délibération d'exploiter la parcelle 25 située à Petit Jailly et de mettre en vente groupée les bois issus de notre forêt. Un contrat de vente avec l'entreprise BARBIER Scierie (Vitteaux) a été conclu pour un montant de 90 126,39 € et un volume de chênes de 521,315 m³ toute qualité confondue. La part revenant à la commune sera de 74 143,34 €.

Nous vous rappelons que la vente était estimée au départ à 60 000 euros pour un volume de 600 M3. Le climat actuel des ventes de bois désorganise la filière d'approvisionnement et l'ensemble des acteurs dont nous faisons partie sont invités à protéger les filières locales afin de préserver les emplois et ne pas subir la pression chinoise et américaine sur les marchés financiers.

Nous sommes invités pour les années à venir à créer un label UE qui privilégiera l'utilisation des bois français au sein de la CEE. C'est un enjeu majeur dans les décisions des ventes à venir.

Nous avons reçu l'entreprise Dherbomez en présence de l'ONF et de la commission bois pour évoquer une remise en état des accotements de la route de Fain les Montbard suite à une exploitation contestable. La discussion a vite tournée au désaccord mais nous avons exigé une intervention sur la hauteur des souches ainsi que les zones d'accotements les plus marquées.

L'ONF s'est engagée à suivre de près ce dossier afin de ne pas nous décevoir sur nos attentes.

Gestions des cimetières Touillon et Petit Jailly.

Lors du conseil municipal du 08 avril 2021, nous avons délibéré sur la gestion des concessions de nos cimetières. Les conditions actuelles datent du 24 avril 2002 pour les concessions classiques et du 29/11/2017 pour les cavurnes. L'analyse de cette situation a mis en évidence qu'un nombre important d'emplacements ne sont plus valables au regard de la durée des contrats souscrits au départ et non renouvelé. Aujourd'hui, il y a un travail incroyable de recherche et d'identification des sépultures. Nous avons constaté des incohérences dans les registres ou figurent les noms des défunts et les emplacements sur le terrain.

Devant ce constat, le conseil municipal a décidé de ne plus proposer de contrats de concessions à durée perpétuité (99 ans). De nombreuses communes ont fait ce choix devant la difficulté de retrouver les membres d'une famille au-delà d'une certaine période.

A compter du 08/04/2021, les conditions seront les suivantes :

*concessions cimetières.

-trentenaire 115,00 euros

-cinquantenaire 230 euros

*Cavurnes

-trentenaire 200,00 euros

-cinquantenaire 300,00 euros

Des évènements récents nous ont mis en difficulté devant les familles pour des raisons de souscriptions nominatives lors de l'achat de la concession. Il est rappelé que lorsque vous avez à choisir le type de contrat, vous devez préciser « concession personnelle et nominative » ou concession familiale. Dans le premier cas,

seules les personnes nommées peuvent être inhumées sans pouvoir modifier le nombre de personne sur cet emplacement. Dans le second cas, il sera nécessaire de faire réaliser un caveau pouvant contenir le nombre de défunts envisagés dès sa conception. Pour les cavurnes, le nombre d'urnes est limité à 4 du fait de son espace.

Nous devons gérer désormais des demandes d'achats de concessions par des personnes extérieures au village du fait des difficultés rencontrées dans les villes. Le Maire est seul responsable de sa décision à ce sujet et souhaite apporter une réponse adaptée à chaque situation. La priorité sera donnée aux familles nées dans la commune et ayant des sépultures dans nos cimetières.

Nous terminerons ce sujet délicat et douloureux par un rappel nécessaire de l'importance que suscite le choix des conditions d'achat de vos concessions car cet acte est un document juridique pouvant être contesté par les membres d'une famille concernée par des irrégularités.

Transports scolaires.

Pour les élèves des écoles, collèges ou lycées, les inscriptions sont à réaliser à partir du 07 juin 2021

(première demande ou renouvellement). Toutes les infos utiles sont sur : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport>

Nature et environnement.

Nous sommes alertés par la préfecture dans le cadre de l'organisation de la lutte contre la prolifération de l'ambrosie, plante exotique envahissante, originaire d'Amérique du sud.

L'ambrosie colonise les espaces agricoles, les bords de voies de communication, les chantiers de construction, les berges de cours d'eau, les terres à l'abandon. Elle présente un problème majeur de santé publique, son pollen étant très allergisant (rhinite, conjonctivite, asthme, eczéma)

Si cette mission de lutte contre cette plante vous intéresse, Fredon est l'organisme chargé d'animer le plan de lutte régional BFC confiée par l'ARS

Cette plante est présente sur notre commune. N'hésitez pas à vous renseigner afin de savoir l'identifier et de prévenir l'apparition de l'ambrosie et de la détruire.

Nous constatons chaque jour une augmentation insupportable de déchets le long de nos routes, chemins et fossés. Notre agent communal ramasse des masques, boîtes de boisson, plastiques en tout genre, et autres déchets qui reflètent des comportements stupides et irresponsables.

Les promeneurs sur notre commune font des efforts pour ramasser ces déchets mais la lassitude s'installe et cette situation exaspère.

Pourquoi de tels comportements alors qu'il est si simple d'utiliser nos poubelles ?

Le bien-être et la propreté sont de la responsabilité de chacun d'entre nous.

Infos utiles . Pour le respect et la tranquillité de chacun, nous vous invitons à retenir ces règles de « bonne conduite » pour vos horaires de bricolage avec des engins bruyants (tondeuse, tronçonneuse, scie, ect....)

L'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores précise que ces travaux ne peuvent être effectués que :

-les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

-les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

-les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Merci pour votre sensibilité sur ce sujet souvent conflictuel.

Nous espérons que toutes ces informations vous permettront de comprendre l'implication de vos élus sur le terrain et notre motivation à vous faire partager nos décisions en toute transparence.

Touillon, Petit Jailly, Les Malmaisons, un village pour tous, le respect et le bien être de chacun.

Nous vous remercions pour votre attention lors de la lecture de ces informations.

Vos élus

Informations disponibles sur le site internet de Touillon www.touillon.net